12377 - L’homme subira un examen de compte

question

L’homme sera-t-il interrogé sur ses actions d’ici-bas ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Tout humain répondra de ses actes. Celui qui aura cru et accompli de bonnes œuvres entrera au paradis. Celui qui n’aura pas cru en Allah et en Son messager entrera en enfer. À ce propos le Très Haut dit : Certes, ceux qui ne croient pas à Nos Versets, (le Coran) Nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d' autres peaux en échange afin qu' ils goûtent au châtiment. Allah est certes, Puissant et Sage! - Et quant à ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres, bientôt Nous les ferons entrer aux Jardins sous lesquels coulent des ruisseaux. Ils y demeureront éternellement. Il y aura là pour eux des épouses purifiées. Et Nous les ferons entrer sous un ombrage épais. (Coran, 4 : 56-57). Les bonnes œuvres ne profiteront qu’à leurs auteurs car Allah se passe de nous. De même, les mauvaises œuvres ne nuiront qu’à leurs auteurs et elles ne porteront aucun préjudice à Allah. C’est pourquoi le Transcendant dit : - Quiconque fait une bonne œuvre, c' est pour son bien. Et quiconque fait le mal, il le fait à ses dépens. Ton Seigneur, cependant, n' est point injuste envers les serviteurs. (Coran, 41 :46) et : Et quiconque lutte, ne lutte que pour lui-même, car Allah peut Se passer de tout l' univers. (Coran, 29 : 6). Allah le Transcendant est généreux ; Il réserve une récompense multiple aux bonnes actions conformément à Sa parole : - Quiconque viendra avec le bien aura dix fois autant; et quiconque viendra avec le mal ne sera rétribué que par son équivalent. Et on ne leur fera aucune injustice. (Coran, 6 : 160).

Toutes les bonnes œuvres comme la prière, la zakate, le jeûne, le pèlerinage, la recommandation du bien, l’interdiction du mal, le combat dans le chemin d’Allah, la lecture du Coran et d’autres pratiques islamiques sont récompensées par le paradis. À ce propos le Très Haut dit : Et

quiconque, homme ou femme, fait de bonnes œuvres, tout en étant croyant... les voilà ceux qui entreront au Paradis; et on ne leur fera aucune injustice, fût- ce d' un creux de noyau de datte. (Coran, 4 : 124).

Toutes les mauvaises œuvres comme les péchés, l'injustice, le polythéisme, l'homicide, la corruption, l'orgueil et les autres actes de rébellion sont sanctionnés par le séjour en enfer, à moins que leur auteur ne se repentisse. C'est à ce propos que le Très Haut dit : Et quiconque désobéit à Allah et à son messager, et transgresse Ses ordres, Il le fera entrer au Feu pour y demeurer éternellement. Et celui-là aura un châtiment avilissant. (Coran, 4 : 14).

Tous les propos et actes, bons ou mauvais, sont enregistrés auprès du Maître des mondes. À ce propos le Très Haut dit : - Voilà Notre Livre. Il parle de vous en toute vérité car Nous enregistrions (tout) ce que vous faisiez". (Coran , 45 : 29). Allah n'agrée que les œuvres accomplies sincèrement et en conformité avec l'enseignement du Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui). À ce propos le Transcendant dit : Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur qu' il fasse de bonnes actions et qu' il n' associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur". (Coran, 18 : 110).

Au jour de la Résurrection, chacun verra ses actes d'obéissance ou de désobéissance, ses bons ou mauvais actes conformément à cette parole du Transcendant Ce jour- là, les gens sortiront séparément pour que leur soient montrées leurs œuvres.- Quiconque fait un bien fût- ce du poids d' un atome, le verra,- et quiconque fait un mal fût- ce du poids d' un atome, le verra. (Coran, 99 : 6-8).

Au jour de la Résurrection, chaque humain recevra son livre et on lui dira : Lis ton écrit. Aujourd'hui, tu te suffis d' être ton propre comptable. (Coran, 17 : 14).

Celui qui aura cru et accompli de bonnes œuvres prendra son livre par la droite et entrera au paradis comblé. Celui qui aura désobéi à Allah et à Son Messager prendra son livre par la gauche ou par derrière et entrera en enfer conformément à la parole du Transcendant : - Celui qui recevra son livre en sa main droite- sera soumis à un jugement facile,- et retournera réjoui auprès

de sa famille- Quant à celui qui recevra son livre derrière son dos,- il invoquera la destruction sur lui-même,- et il brûlera dans un feu ardent. (Coran, 84 : 7 : 12).

Combien sont différentes la croyance et la mécréante, les actes d'obéissance et les actes de désobéissance, les pensionnaires du paradis et ceux de l'enfer : - Celui qui est croyant est- il comparable au pervers? (Non), ils ne sont point égaux.- Ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, auront leur résidence dans les Jardins du Refuge, en récompense de ce qu' ils œuvraient.- Et quant à ceux qui auront été pervers, leur refuge sera le Feu: toutes les fois qu' ils voudront en sortir, ils y seront ramenés, et on leur dira: "Goûtez au châtiment du Feu auquel vous refusiez de croire". (Coran, 32 : 18-20).

Allah a expliqué que les croyants seront les bienheureux et que les mécréants seront les perdants. C'est dans ce sens qu'Il dit : Par le Temps! L' homme est certes, en perdition,sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, s'enjoignent mutuellement la vérité et s' enjoignent mutuellement l' endurance. (Coran, 103).

Mon Seigneur ! Accorde-nous l'accès au paradis, protège nous contre l'enfer et comble-nous de Ta miséricorde. Toi, le plus Clément des cléments.